

**FICHE ACTION**
**2.1.1**
**DÉVELOPPER DES SERVICES INNOVANTS  
POUR FAVORISER LA MUTUALISATION  
DES DÉPLACEMENTS ET DES VÉHICULES**

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de mobilités
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores  
4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

**Type d'action**

- ✓ Atténuation
- ▢ Adaptation
- ✓ Qualité de l'air
- ▢ Études
- ✓ Action impliquant la population

**Priorité :**
**Incidence sur l'environnement :**
**Incidence sur les populations :**
**Coût de l'action :**
**Moyens humains :**
**Références**
ODD-ONU : 3-7-11-12-13

SRCAE : Orientations TRA3.1 AIR1.3

PPA : Transport - 5

PDUIF : Défi 5

**En lien avec l'action :**  
2.3.1, 4.1.2

**PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable**

**PARTENAIRES :**

Ile-de-France Mobilité, RATP / SNCF,  
Communes - CD94, Entreprises du territoire,  
Chambre de commerce et d'industrie 94,  
Acteurs associatifs


**SERVICES MOBILISÉS :**

Direction de l'Informatique et du SIG,  
Direction du Développement Économique  
et de l'Emploi, Direction de l'Architecture, des  
Bâtiments et des Grands Travaux,  
Cellule Communication

**Contexte - Enjeux**

Chaque véhicule particulier n'est utilisé que 5% du temps en moyenne et est souvent occupé par une seule personne (taux d'occupation de 1,06 passagers en milieu urbain). Le développement de services de mobilité mutualisé (covoiturage, autopartage) permettrait à la fois :

- De réduire les émissions de polluants atmosphériques
- De réduire les nuisances sonores liées aux transports et
- D'améliorer les conditions de circulation sur le territoire.

Le territoire cible particulièrement les trajets courts et réguliers, comme par exemple les déplacements domicile-travail.

**Modalités de mise en œuvre :****1. CRÉER UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE MOBILITÉS PARTAGÉES**

- Identification des besoins des particuliers et professionnels du Territoire
- Lancement de la plateforme
- Mise en place de partenariats avec les acteurs locaux pour promouvoir la plateforme et encourager le recours aux mobilités partagées

**2. PROPOSER DES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT FAVORISANT LES MOBILITÉS PARTAGÉES :**

- Recensement de l'existant sur le Territoire
- Etude et analyse des solutions existantes déjà mises en place par d'autres collectivités
- Travail en collaboration avec les communes et les acteurs de la mobilité pour étudier les solutions à mettre en place sur le territoire.
- Créer un maillage territorial d'aires de stationnement favorisant les mobilités partagées

**Résultats attendus :**

- Augmentation des trajets effectués en covoiturage et / ou autopartage
- Augmentation de l'offre de stationnement dédiée aux services de mobilité partagée

**Indicateurs :**

- Nombre d'utilisateurs de la plateforme**
- Nombre de trajets effectués**
- Nombre de places de parking dédiées aux mobilités partagées**

**Calendrier**

**2022** | Lancement de la plateforme de mobilités partagées

